Diagnostiquer les sols
dans les lieux accueillant
les enfants et les adolescents

Résultats

Le 2ème Plan national santé environnement 2009-2013 prévoit à son action 19 l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants sont également concernés.

Cette démarche est désormais traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est menée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

* *

*

Dans le cadre de la phase « expérimentale » préalable au déploiement de la démarche « Etablissements sensibles » à l'échelle du territoire métropolitain, des diagnostics de sols ont été réalisés sur le Groupe scolaire du Parc aux Charrettes à Pontoise (Val d'Oise).

En effet, les études documentaires menées par le BRGM ont montré que cet établissement pouvait être en partie construit sur une ancienne station service et qu'il était contigu à un ancien garage possédant une zone de distribution de carburant. De plus, la visite du site et de ses alentours a mis en évidence la présence, sous la cour de l'école primaire et sous le collège, d'un ancien petit cours d'eau canalisé « la Couleuvre » ayant reçu les rejets de l'ancien garage contigu au groupe scolaire. Les polluants susceptibles d'être retrouvés dans les sols sont des solvants aromatiques et des hydrocarbures, voire des métaux.

- Les métaux ainsi que certains hydrocarbures lourds sont des polluants qui restent dans les sols. Un aménagement comme un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact.

  En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui sont vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en

avaler. Dans le cas de l'école maternelle, il existe un jardin pédagogique où les enfants pourraient être exposés.

- Les hydrocarbures et les solvants aromatiques sont des polluants qui peuvent se retrouver sous forme de vapeurs sous les fondations, dans les vides sanitaires ou les caves, voire dans l'air ambiant des bâtiments.

  Les populations concernées sont, non seulement les enfants et les adolescents, mais aussi les personnels fréquentant ces locaux.

Après une visite approfondie de l'établissement, une campagne de prélèvements et des analyses des gaz sous les dalles et dans les vides sanitaires ont été réalisées en août 2009 pour contrôler la présence éventuelle de polluants.

De plus, un contrôle de la qualité des sols du jardin pédagogique présent dans la cour de l'école maternelle a été effectué.

Les résultats des diagnostics

Des traces de solvants aromatiques et d'hydrocarbures ont en effet été détectées sous les dalles et dans les vides sanitaires de l'établissement.

Sans les dépasser, les teneurs en polluants étaient très proches des limites acceptables. Des contrôles de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux susceptibles d'être pollués (classes, sous-sol sous le réfectoire du collège et cave sous l'école primaire) ont alors été réalisés. Ils n'ont pas mis en évidence d'anomalie particulière (teneurs inférieures aux valeurs de référence pour la qualité de l'air intérieur).

La qualité des sols de l'établissement est similaire à celle des autres établissements expérimentaux du Val d'Oise et à celle de l'échantillon « témoin » prélevé dans les petits espaces verts de la Place du Parc aux Charrettes.

Conclusion

Les résultats des diagnostics ne montrent pas de problème particulier vis-à-vis des usages pratiqués sur l'établissement.

Toutefois, dans la perspective d'une amélioration de l'état des milieux, il conviendrait de curer la «Couleuvre» (action de l'ADEME, en cours), voire de ventiler les sous sol sous le réfectoire du collège